



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article504>

Elèves à besoins éducatifs particuliers en EPS

- E.P.S. Adaptée
- Stages de formation



Publication date: lundi 8 juin 2009

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Vous trouverez dans cet article plusieurs exemples de productions autour du thème de l'élève à besoin particulier.

Les finalités affichées par l'Education Physique et Sportive concernent tous les élèves, ce qui suppose que l'enseignement de la discipline soit organisé et adapté pour permettre l'accès aux apprentissages aux élèves en situation de handicap, inaptés partiels ou à besoins éducatifs particuliers [1], conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation et la loi sur le handicap de 2005.

Les programmes du collège et du lycée le rappellent et encouragent les enseignants à innover dans ce domaine, comme dans celui des épreuves d'examens.

Parce qu'elle contribue spécifiquement à rendre les élèves physiquement et socialement éduqués, l'EPS doit prendre en compte une hétérogénéité particulière, motrice, qui conduit les enseignants d'EPS à adopter, en présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers, une démarche didactique et pédagogique visant à adapter les cours, les contenus et les rôles distribués aux caractéristiques et aux ressources de chaque élève.

Les productions présentées ici cherchent à illustrer, à partir d'exemples vécus, ce parcours de conception, de mise en oeuvre et d'analyse de l'enseignement de l'EPS pour des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans le cadre de la classe ordinaire.

- Alain et Florence JOSSERON proposent un exemple dans l'activité [volley-ball](#) relatant la pratique d'élèves porteurs de troubles cognitifs.
- Anicet PERRIN illustre en [tennis de table](#) les obstacles rencontrés par des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF).
- Céline LAROCHE en [course d'orientation](#).
- Anne Sophie REVOIRARD et Hubert MANGOLD en [badminton](#) s'attachent à décrire leurs approches avec des élèves souffrant de troubles spécifiques du langage et de l'écriture (TSLE), dyslexique, dysorthographique, dysphasique et dyspraxique.
- Enfin, Marie Josée FONTANEL et Elodie BOREL exposent l'activité dans un groupe en [acrosport](#) d'une élève souffrant d'une maladie orpheline handicapante sur les plans moteur et relationnel.

Tous ces professeurs d'EPS, réunis par la Dafop et suivis par l'Inspection Pédagogique Régionale ont, pendant l'année 2007-2008 [2], mené un long travail de réflexion, d'analyse et de formalisation de leur pratique professionnelle dans des situations la plupart du temps inédites pour eux.

Leur travail, basé sur le récit d'expérience, donne des exemples d'adaptation de l'enseignement dans un contexte particulier, mais il peut également nourrir la réflexion des enseignants qui s'interrogent, dans d'autres contextes, sur les différenciations pédagogiques et la gestion de l'hétérogénéité des classes.

Ces productions en appellent évidemment d'autres, tant les situations sont singulières et les contextes d'enseignement variés. Ainsi nous encourageons tous les professeurs d'EPS accueillant dans leurs cours des élèves à besoins éducatifs particuliers à alimenter ce début de base de ressources ainsi constitué.

Au travers de documents de ce type, issus d'expériences de terrain - même modestes - une culture professionnelle peut se développer, en complétant avantageusement les données scientifiques et didactiques également nécessaires à la construction des compétences des enseignants d'EPS.

Je remercie vivement les auteurs pour leur disponibilité, leur persévérance et leur générosité pour nous avoir livré

une contribution à la prise en charge en EPS de tous les élèves scolarisés.

Lyon, le 2 juin 2009

Alain VIGNERON, IA-IPR EPS

[1] 1) Elèves à besoins éducatifs particuliers (EABP) : dénomination - sans doute temporaire - regroupant l'ensemble des élèves pour lesquels des « aménagements pédagogiques », des « adaptations de l'enseignement », ou des prises en charge particulières sont indispensables afin de les faire accéder aux apprentissages, le plus souvent dans le cadre de la classe ordinaire. Peuvent être concernés les élèves handicapés, les élèves présentant des troubles spécifiques du langage écrit (TSLE) et les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF), mais également les élèves de SEGPA ou d'EREA, les enfants du voyages, les élèves intellectuellement précoces... voire -dans une acception plus large- les élève sportifs de haut niveau.

[2] 2) De ce fait, le cadre de référence employé n'intègre pas les données des nouveaux programmes du collège, publiés en août 2008.